

**NOUVELLES**

**CSN**

Numéro 317

14 décembre  
1990



# LE CHEVAL AVEUGLE

**Coordination**  
Jean-Pierre Paré  
(514-598-2159)

**Rédaction**  
Michel Crête  
Guy Ferland  
Louis-Serge Houle  
Thérèse Jean  
Luc Latraverse  
Lucie Laurin  
Jean-Pierre Paré  
Michel Rioux  
Jacqueline Rodrigue

**Collaborations**  
Luc Gosselin  
Jacques Guay  
Clément Trudel  
Michel Tremblay

**Photographes**  
Alain Chagnon  
Michel Giroux  
Gordon Shehyn

**Conception  
graphique**  
Jean Gladu

**Montage  
informatique**  
Jean Gladu  
Caroline Leblanc  
Sophie Marcoux  
Jean-Pierre Paré

**Caricaturiste**  
Garnotte

**Impression**  
Les travailleurs et travailleuses  
syndiqués CSN de L'Imprimerie  
L'Éclaireur de Beauceville

**Distribution**  
L'équipe de distribution CSN

**NOUVELLES CSN** est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec, à raison d'un exemplaire par dix membres, en principe. Les syndicats locaux ont l'autorisation (et notre encouragement) d'en reproduire le contenu. Pour recevoir des copies supplémentaires: CSN adressage, 1601 de Lorimier, Montréal H2K 4M5.

**Numéro  
de téléphone  
central  
de la CSN:  
598-2121**

**RÉDACTION**  
514-598-2159  
**DISTRIBUTION**  
514-598-2233

NOUVELLES CSN 317 page 2



**«On n'enterre pas une personne avant qu'elle meure!»**

**3**

En septembre 1984, le monde bascule pour Jocelyne Dionne: son médecin lui apprend qu'elle souffre de sclérose en plaques. En plus des bouleversements énormes que cela entraîne dans sa vie personnelle, Jocelyne devra se battre contre son employeur, la Commission scolaire du Témiscouata, qui agit dans son cas comme l'employeur le plus avide de profits.



**Le cheval aveugle**

**6**

«Depuis qu'elle avait acquis son appareil photographique, la compagne de Charles photographiait ses moments de bonheur comme s'ils avaient tous été des moments éphémères et fragiles. Ses parents, ses enfants, Charles, la terre qu'elle cultivait mieux que lui, parfois les animaux qu'elle chérissait, tout vivait et meublait les instants magiques qu'elle pouvait ainsi rendre éternels.»

Le traditionnel «cadeau de Noël» de *Nouvelles CSN* à ses lecteurs et lectrices, le conte de Jean-Noël Bilodeau.



**«Une réforme de structures avant tout»**

**12**

La vice-présidente de la CSN, Céline Lamontagne, commente le contenu du projet de loi sur la réforme du système de santé et de services sociaux présenté par le ministre Marc-Yvan Côté.

**NOUVELLES**

**14**

Décès d'un pionnier de la FTFP-CSN • Les 700 professionnels et employés de soutien de l'Université Concordia adhèrent à la CSN • *Un Québec indépendant, français et multiculturel*, réclame la CSN dans son mémoire à la Commission Bélanger-Campeau • Le congrès du Conseil central de Sherbrooke s'est attardé sur les questions d'environnement et de développement régional • TPS et *feed-back*: fort intéressantes réponses à notre pétition contre la TPS sur les livres • Formation professionnelle: qui sera leurré? • FTFP: ententes, conciliation et situations corsées.

**CHRONIQUES**

**D'un autre oeil:** *Bolivie: la démocratie communautaire*, par Clément Trudel.

**Les autres:** des nouvelles de Bulgarie, d'URSS, du Québec et des Philippines, par Luc Gosselin.

**Parlons médias, ça presse:** *Et les Rocheuses, ça vaut combien?*, par Jacques Guay.

**Cinéma:** *Faux et usage de double*, par Michel Tremblay.

**Musique:** *Noël en musique*, par Michel Crête et Louis-Serge Houle.

**Billet:** *Ce n'est pas du cinéma*, par Michel Rioux.

LES PROBLÈMES DE DIGESTION  
DE BOUBON À WASHINGTON...



GARNOTTE

Une institution  
du secteur public  
ayant charge  
d'éduquer  
les enfants  
et qui  
se comporte,  
vis-à-vis d'une  
salariée, comme  
l'employeur  
le plus féroce-  
ment  
avide  
de profits.  
De quoi ouvrir  
les yeux à celles  
et ceux  
— s'il en reste —  
qui croyaient encore  
à la générosité  
du secteur public.  
Et achever  
de désillusionner  
les autres.

**Par Lucie Laurin**

# «On n'enterre pas une personne avant qu'elle meure!»



**Jocelyne Dionne**

**E**n septembre 1984, le monde bascule pour Jocelyne Dionne: son médecin lui apprend qu'elle souffre de sclérose en plaques, une maladie qui atteint les nerfs et réduit la motricité. Pour une femme comme Jocelyne, native du Témiscouata, ce diagnostic met un terme aux longues promenades en forêt qu'elle a coutume de faire avec sa petite famille ou seule avec son conjoint, ainsi qu'aux soirées avec les amis auxquelles elle assiste assidûment, car elle adore danser. Jocelyne est à l'emploi de la Commission scolaire du Témiscouata depuis 1971. Son absence pour maladie durera jusqu'en juillet 1987, avec une interruption de cinq mois en 1985. *«Ça m'a pris un an pour me remettre de ce coup-là. C'est une chose que je ne souhaite à personne, même à mes pires ennemis, raconte-t-elle. Mais la deuxième année, je voulais retourner travailler; je n'ai jamais pu rester à rien faire. Et je me disais qu'en restant à la maison à ruminer ça, j'allais virer folle! Malheureusement, mon médecin ne voulait pas...»*

Lorsqu'enfin munie de l'autorisation médicale elle avise l'employeur de son retour au travail, celui-ci s'objecte: *«Il n'est aucunement question que vous repreniez le travail le 20 juillet prochain»*, lui écrit-il, ajoutant qu'elle devra d'abord se présenter chez un médecin désigné par la commission scolaire, lequel pourra garantir que son état de santé lui permet d'effectuer sa tâche complète. L'examen neurologique a lieu le 20 août 1987, et le Dr Patrice Drouin écrit ensuite que la plaignante *«pourrait faire le travail qu'elle a habituellement à faire»*, mais qu'il ne peut affirmer *«qu'elle pourrait le faire avec la même efficacité et la même rapidité.»* L'employeur convoque alors Mme Dionne et l'avise qu'elle sera réaffectée aux mêmes tâches qu'elle accomplissait avant son congé de maladie et qu'une évaluation de son travail sera effectuée au cours du mois.

“  
Après  
tout, je ne  
l'avais pas  
achetée,  
cette  
maladie!”

### Un retour piégé

C'est le 8 septembre 1987, soit au cours de la période la plus achalandée de l'année scolaire, que Jocelyne Dionne reprend son poste de secrétaire à la polyvalente Squatec. Immédiatement, elle se sent de trop. Le directeur est trop occupé pour l'accueillir et sa collègue ne la regarde même pas. Son travail est l'objet d'une surveillance constante. Au surplus, la commission scolaire a procédé, pendant son absence prolongée, à quelques modifications du milieu de travail; malgré tout, l'employeur exige d'elle un rendement à 100% dès le premier jour! «*Je ne m'attendais pas à un tel accueil, avoue Jocelyne Dionne. Je ne leur avais rien fait! Après tout, je ne l'avais pas achetée, cette maladie!*»

«*Ce n'est certes pas "donner la chance au coureur" que d'assujettir le retour au travail d'une salariée qui s'est absentée pendant 2 ans à une période d'évaluation de seulement 19 jours durant lesquels chacun de ses faits et gestes seront épiés en vue d'en venir à une terminaison d'emploi*», commentera sévèrement l'arbitre de griefs Me Diane Sabourin, dans une sentence rendue le 27 septembre 1989 contre son congédiement administratif.

Et encore faut-il voir de quelle façon le travail de Jocelyne Dionne a été évalué. Le directeur de la polyvalente, M. André Chouinard, a témoigné avoir constaté, en vérifiant le travail de Mme Dionne, que dix jours sur dix-neuf, il restait des photocopies qu'elle n'avait pas effectuées; en contre-interrogatoire toutefois, il a dû réduire ce nombre à trois ou cinq. Sa collègue de travail a rapporté que Mme Dionne s'était assise pour photocopier un document de 5 à 6 pages; vérification faite, le document avait 30 feuilles recto-verso. Elle s'est également plainte d'avoir dû l'aider lorsque des feuilles étaient restées coincées dans le photocopieur; cependant, le photocopieur avait besoin de réparation et après la venue du technicien, Mme Dionne n'a plus requis son aide.

### Exiger l'impossible

Ce sont de telles allégations qui ont constitué le rapport d'évaluation des 19 jours de travail de Mme Dionne, en plus d'une lettre de plainte de sa collègue dans laquelle on peut lire: «*Si j'avais voulu travailler auprès des mourants, j'aurais fait une infirmière et non une secrétaire.*» Le rapport reproche aussi à Mme Dionne, après avoir constaté qu'elle est plus lente qu'autrefois, d'avoir effectué du temps supplémentaire pour rattraper son retard, une initiative qu'elle a prise sans jamais réclamer de compensation monétaire!

Mais il y a plus. Le Dr Drouin avait avisé la commission scolaire que son employée aurait «*certaines difficultés si elle devait se déplacer rapidement dans des escaliers*». Malgré tout, l'employeur refuse de soustraire des tâches de Mme Dionne la cueillette, trois fois par jour, des billets d'absence des élèves, tout en lui reprochant d'y mettre dix minutes de plus que les autres! Interrogés à ce propos, tant M. Jacques Asselin, directeur du personnel, que M. André Chouinard se sont déclarés soucieux de respecter la convention collective, démontrant tous deux une égale ignorance du fait que la cueillette des absences relève du surveillant d'élèves...

### Tout était prévu

Tel qu'annoncé sans ménagement à Mme Dionne, M. Chouinard produit donc, le 28 septembre 1987, ce qui se prétend une évaluation de son travail et qui est en réalité une évaluation de son état de santé car, s'improvisant médecin — ce que lui reprochera l'arbitre — le directeur de la polyvalente écrit qu'il a «*la conviction que son état de santé va se détériorer*». En conséquence, il prie M. Asselin de reconsidérer sa décision de reprendre Mme Dionne à son service.

Il n'en faut pas plus à la commission pour décider de suspendre Jocelyne Dionne de ses fonctions dès le lundi 5 octobre à compter de 16h15: «*Votre état de santé ne vous permet plus d'effec-*



tuier votre travail de secrétaire», lui écrit-on. Par ailleurs, même si les deux premiers médecins à avoir examiné Mme Dionne l'avaient tous deux trouvée capable de reprendre son emploi et que seul un désaccord aurait justifié l'intervention d'un troisième expert (clause 5-3.37 de la convention collective), l'employeur la convoque devant un autre médecin, le Dr Daigle, que M. Asselin a soigneusement préparé en lui faisant parvenir le rapport de M. Chouinard et en lui indiquant que Mme Dionne «éprouve des difficultés énormes à effectuer son travail». («Suivant la prépondérance de la preuve, commentera l'arbitre, ce sont plutôt les exagérations qu'il nous faut qualifier d'"énormes".»)

#### Démission s.v.p.

Répondant aux attentes de l'employeur, le Dr Daigle déclare Mme Dionne incapable de reprendre son travail. Peu après, M. Asselin écrit à Mme Dionne qu'à la réunion du Comité exécutif, «il fut proposé et accepté à l'unanimité qu'une demande vous soit adressée à l'effet que vous remettiez votre démission comme secrétaire dans le plus court délai.» Il prend soin d'accompagner le tout d'un projet de lettre de démission, que Jocelyne Dionne ignore. Le 23 novembre 1987, nouvelle lettre de l'employeur: «Mesdames et Messieurs les commissaires ont procédé à votre mise à pied (...) effective à compter du 20 novembre 1987» dont il faut citer la fin touchante: «Nous sommes conscients que la situation que vous vivez est très pénible et dans le contexte actuel, nous tenons à vous signaler que nous sommes à votre disposition pour toute aide éventuelle.» Une offre dont l'arbitre ne sera guère impressionnée: «Dans le passé, la Commission scolaire a refusé d'envisager quelque autre solution que ce soit, à part la mise à pied», écrit-elle.

#### Une leçon bien méritée

Le 27 septembre 1989, Me Diane Sabourin a rejeté le rapport du Dr Daigle, et ordonné l'annulation de la suspension et de la mise à pied de Mme Dionne et sa réintégration immédiate à son poste de secrétaire avec tous les droits et avantages «Certes, écrit-elle, la Commission dispose de certaines prérogatives en raison de son droit de gérance. Elle n'est cependant pas pour autant autorisée à agir de façon discriminatoire, injuste ou abusive.»

«Je ne pensais jamais qu'il faudrait aller jusque devant les tribunaux, commente Jocelyne Dionne. Je me disais que le directeur finirait par se montrer humain: on n'enterre pas une personne avant qu'elle meure!» Mais elle ne leur en veut pas: «Il ne faut pas vivre dans le passé. Si je leur avais gardé rancune, jamais je n'aurais pu retourner travailler!»

Au terme de sa sentence, Me Sabourin a cité en exemple la Raffinerie Esso, qui avait autorisé l'un de ses employés, imprimeur et photographe, rendu totalement invalide par une attaque de sclérose en plaques après 11 années de service, à venir s'asseoir dans son bureau, simplement pour «garder le moral». Au début, l'employeur lui fournissait même un chauffeur; par la suite, ses compagnons de travail l'assistaient dans ses déplacements. Graduellement, la santé de l'employé s'est améliorée; l'employeur a alors supprimé une partie de ses tâches afin de lui permettre de travailler contre rémunération, et ses collègues de travail lui ont confectionné un banc lui permettant d'opérer son appareil d'imprimerie. L'employé, M. Jean Raymond, a ainsi cumulé 35 années d'ancienneté.

«On entend souvent dire que le secteur public est très généreux face à ses employé-es. Il faut croire que le cas de monsieur Raymond, employé du secteur privé, constitue l'exception à la règle!», ironise l'arbitre. Dure leçon pour une commission scolaire qui pratique ouvertement la discrimination, alors qu'elle est chargée d'éduquer les enfants aux valeurs de tolérance et de justice...

“  
Il ne faut  
pas vivre  
dans  
le passé.  
Si je leur  
avais gardé  
rancune,  
jamais  
je n'aurais  
pu  
retourner  
travailler!  
”



**L**n'y avait pas de clôture plus droite dans tout le comté de Lotbinière. L'oeil filait sur elle à toute allure jusqu'à ce point, là-bas, où elle se perdait dans la dentelure des bouleaux, des saules, des épinettes emmêlées. Elle n'avait guère l'allure d'un obstacle à franchir,

plu t ô t celle d'un guide pour quelque départ ou quelque arrivée. Marchant sur le sol comme sur le pont d'un navire, l'ayant ainsi appris d'un charpentier, Charles s'était servi de l'horizon pour l'ériger. Et personne n'ignorait le soin qu'il avait mis à tracer, comme un symbole défiant la réalité, une telle ligne encadrant le paysage.

S'était-il ainsi vengé du peu d'intérêt qu'avait toujours soulevé en lui cette vaste plaine herbeuse? Les cultivateurs de la paroisse, qui con-

naissaient les préférences de Charles pour les métiers de la forêt, vous l'auraient confirmé. Cette terre sablonneuse, qu'à peine striaient les méandres paresseux de la petite Rivière Noire, ne l'avait jamais attiré. N'eût été la nécessité de pourvoir aux besoins d'Éva et des enfants, il y a longtemps que Charles aurait déserté le village.

En réalité, cet ouvrage avait été pour lui, l'été et l'automne durant, un moyen de compenser son manque d'ardeur aux travaux coutumiers. Éva, qui connaissait son homme, l'y avait encouragé, sachant bien qu'il ne ferait jamais comme les autres et que c'était bien ainsi.

Lorsque la clôture fut terminée, un rare après-midi ensoleillé de fin d'automne, Éva, profitant de la sieste des enfants, prit son appareil photographique et demanda à Charles de l'accompagner. Rendue au trécaré, elle se campa face à la route et tenant à deux mains, à hauteur de ceinture, le boîtier noir et rectangulaire, elle chercha

soigneusement un angle qui lui aurait permis de rendre hommage à l'oeuvre de son mari.

Elle eut beau insister cependant pour que Charles prenne la pose, rien n'y fit. Charles refusa. Après tout, ce n'était que de l'ouvrage. Pourquoi aurait-il fallu qu'on en garde souvenir? Dégue qu'il ne se prête à cette fantaisie, Éva, pour qui les photographies avaient tant d'importance, prit quand même un cliché; mais la photo ne rendit jamais la fierté amoureuse qu'elle eut voulue y voir gravée.

\*\*\*

*«Ferme Bernier d'élevage de chevaux», pouvait-on lire sur l'écriteau finement gravé, pendu au-dessus de la porte de l'étable neuve bâtie au centre de cet enclos. Le Dr Lucien Bernier, médecin et maquignon — pour autant que ces deux métiers aient pu, à cette époque, être compatibles — était le maître des lieux. Il venait d'obtenir de l'Amalgamated Asbestos Corporation l'al-*

# LE CHEVAL AVEUGLE

Par  
Jean-Noël  
Bilodeau



léchant contrat de fournir les bêtes de trait servant au transport souterrain du minerai d'amiante.

Il n'avait pas eu de difficulté à obtenir un tel contrat. Dans sa fonction de médecin de la compagnie, il lui arrivait de soigner autant les bêtes que les hommes: de là à en assurer le remplacement, il n'y avait qu'un pas que l'omnipraticien put allégrement franchir. Un tel contrat des Américains n'assurait-il pas des revenus et de l'emploi au village?

Tous en bénéficieraient. Lui le premier.

En un  
temps  
r e c o r d ,  
l e s

fils désœuvrés des habitants de la région construisirent l'imposant bâtiment, servant d'abri hivernal pour la centaine de chevaux qui devaient constituer le cheptel de base de cette industrie.

C'est à la toute fin des travaux que Lucien Bernier avait embauché Charles pour qu'il en érige l'enclos. Par quelque étrange destinée, ces deux hommes, aux occupations si différentes, partageaient en commun une passion, celle des chevaux. Bernier, connaissant le talent de l'autre avec les bêtes, voulait, en l'embauchant, le garder ensuite à l'oeuvre comme intendant.

Charles, pour sa part, s'était dit que l'idée n'était pas mauvaise. Il n'aurait pas à monter dans les camps de la seigneurie Ross pour bûcher comme il le faisait tous les hivers. Le salaire serait meilleur et, pour une fois, Éva ne lui reprocherait pas son absence. Elle devait accoucher

aux derniers jours de décembre.

\*\*\*

Depuis qu'elle avait acquis son appareil photographique, la compagne de Charles photographiait ses moments de bonheur comme s'ils avaient tous été des moments éphémères et fragiles. Ses parents, ses enfants, Charles, la terre qu'elle cultivait mieux que lui, parfois les animaux qu'elle chérissait, tout avivait et meublait les instants magiques qu'elle pouvait ainsi rendre éternels. Ce qu'elle ressentait de tendre, de beau, à la vue des choses, au contact des êtres, devait, pour elle, être retenu et faire partie de la mémoire. Ce qu'elle voulait photographier avant tout, c'était la vie. Aussi les images ne devaient être ni figées, ni muettes. Elles devaient aller au-delà du simple regard. La clôture de Charles, blanche de ses piquets écorcés, s'était-elle ainsi imaginé, la faisait rêver à ces fiancées d'autrefois qui allaient travailler aux champs, coiffées de larges chapeaux et vêtues de robes longues aux manches fermées

s u r

les poignets afin de s'offrir, toutes blanches, le soir des noces. Éva croyait aux symboles.



Quelques jours avant son mariage, elle avait demandé qu'on la photographie, près de la galerie qui faisait le tour de la maison ancestrale, avec son appareil photographique, sur lequel, timidement, elle avait, d'un geste indicatif, placé la main gauche, comme pour expliquer là quelque mystérieuse découverte. On la voit ainsi sourire, la tête légèrement penchée, comme gênée de se voir vue. À contre-jour, elle voit mal le complice qui s'est prêté à ce jeu de la photographe photographiée. La trop grande clarté du soleil, qu'elle sent droit sur elle, lui fait plisser les paupières. Seule la caméra, à côté d'elle, a l'oeil grand ouvert et regarde.

Éva ne s'était jamais trouvée belle. C'est l'une des deux seules photographies qu'elle se soit ingéniée à faire prendre d'elle-même. L'autre restait dans le portefeuille de Charles.

\*\*\*

Les nuages étaient si bas, à l'ouest, qu'ils se confondaient aux terres rasées des pâturages de l'automne. C'est de là que l'on sentait le mieux les tempêtes venir, été comme hiver. Quand le ciel s'y noircissait, amenant la nuit en plein jour, la nature cherchait alors refuge en elle-même et

se recroquevillait sous les arbres que le vent soudain forçait à ployer devant lui, comme devant quelque maître.

Charles, qui connaissait bien les humeurs de ce pays, savait que cet hiver-là ne serait pas comme les autres. Derrière l'étable, dont le premier arrivage de bêtes robustes, de races écossaises et normandes, pré-sélectionnées par la compagnie, était déjà locataire, il pouvait observer, à chaque tombée du jour, ces phénomènes naturels propres à la nature craintive des choses vivantes. Les réactions nerveuses des bêtes ne faisaient que confirmer ses appréhensions. D'ailleurs Bernier, soucieux de ses investissements, cachait mal à Charles son déplaisir. Il aurait préféré un automne plus tranquille, moins lourd d'inquiétudes.

\*\*\*

Au début, les photos qu'Éva prenait étaient plus ou moins réussies. Elle contrôlait mal l'ouverture de l'objectif, la vitesse d'obturation et la sensibilité des pellicules. L'une de ses premières expériences avait été de dérouler avec une attention des plus délicates la mince pellicule noire

hors de la bobine de plastique sur laquelle elle était enroulée. Elle s'était dit que cela pouvait s'apparenter au délicat mouvement que font les paupières en se soulevant pour laisser pénétrer la lumière.

La tête renversée, Éva, au risque de s'en brûler les rétines, avait regardé le soleil en pleine face au travers de la pellicule déployée. Quelques secondes... puis elle sentit une douleur vive, profonde. Baissant la tête, se plaçant les mains devant le visage, elle rouvrit les yeux pour ne plus voir que deux points vifs, diffus et rouges à la place de ses paumes. Elle eut un mouvement de panique, baissa les bras, regarda droit devant elle. Les points rouges demeuraient fixes. Serait-elle aveugle? Elle se leva. Un mal de tête subit la fit tituber. Au bout de quelques secondes, les plaques qui obstruaient son champ de vision commencèrent à noircir. Éva demeura presque immobile, ne se frottant les yeux que du bout des doigts, pour tenter d'écarter le voile qui les as-

sombrissait.

Quelques minutes suffirent pourtant, qui lui parurent une éternité, pour que la vision redevienne normale. Bien qu'elle se soit juré, à ce moment-là, de ne plus jamais répéter une telle expérience, Éva demeura convaincue que les techniques d'impression des images sur les pellicules recouvertes de bromure d'argent n'avaient plus de secret pour elle.

\*\*\*

«*Jure-moi que cette fois, tu restes...*» avait-elle dit à Charles. Encore cette nuit qui venait trop tôt, chargeant l'horizon de lueurs rougeâtres. Elle n'avait pu faire autrement. Il fallait qu'elle lui dise qu'elle avait beau se sentir forte, que cette fois, quelque chose en elle, qui n'était pas sans parenté avec l'émoi des bêtes, soulevait son inquiétude. L'instinct. La prémonition. En même temps que gestait l'enfant dans son ventre, elle sentait le besoin subit de la présence de Charles. «*Ne pars pas... reste avec moi! On se*

*débrouillera bien, tu verras!*» C'était plus qu'une simple demande.

Charles avait sa réponse toute prête. Il lui fit part de la proposition de Bernier.

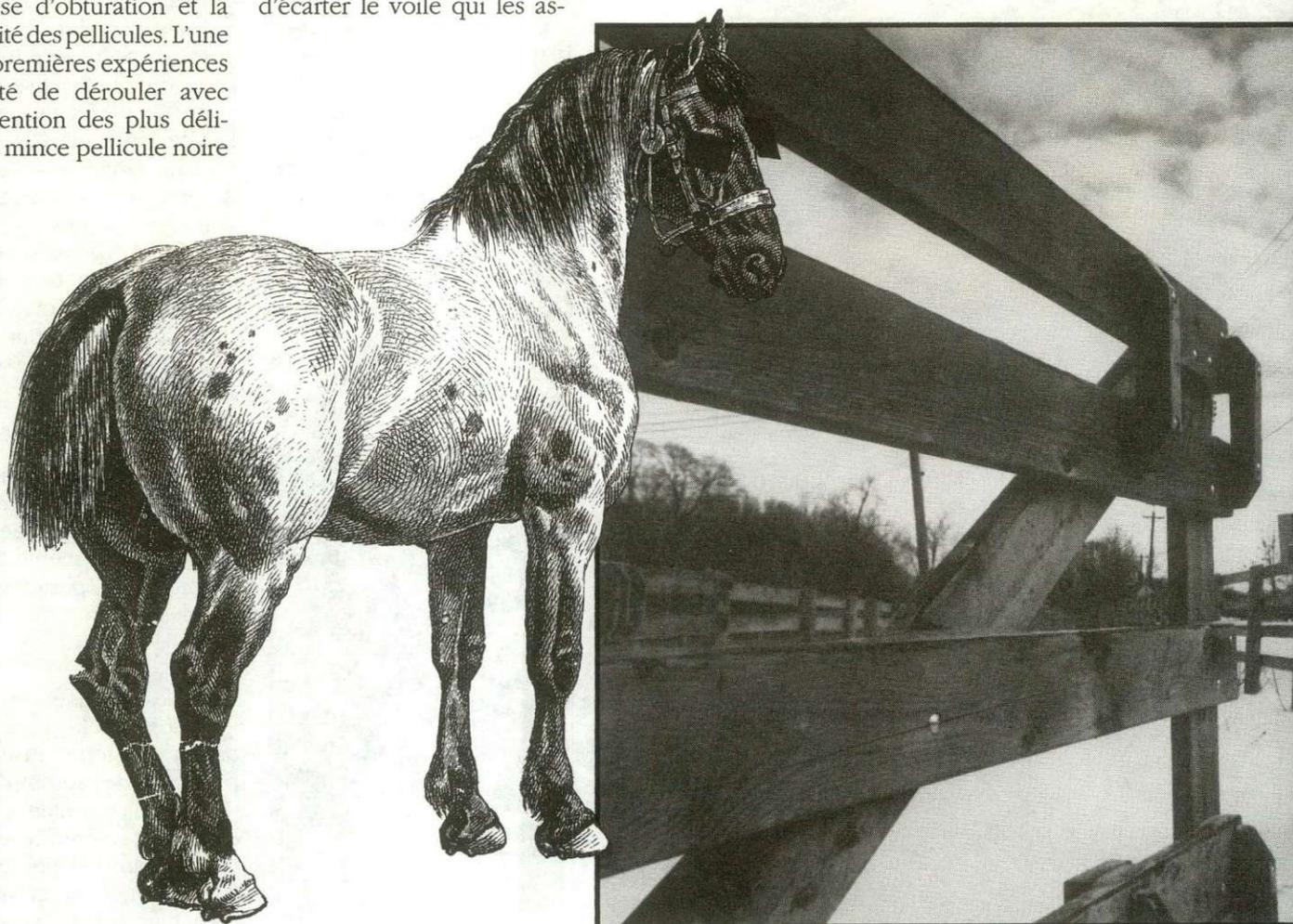
Sa réponse n'effaça pas l'inquiétude d'Éva. Charles eut beau enjoliver, Éva ne sembla pas croire à une solution si facile d'un problème qu'elle exprimait elle-même avec tant de difficulté.

Elle insista: «*Jure-moi...*»

\*\*\*

Aux dernières semaines de l'automne, Charles était déjà prêt à entreprendre le dressage des chevaux de l'écurie du docteur Bernier. Dès six heures, avant même que les premières lueurs ne percent la voûte grise du matin, il se rendait à l'étable et organisait la cure des stalles, alimentait les bêtes et les préparait à leur sortie quotidienne.

Pour ces chevaux destinés à l'unique tâche de tirer les trains de minerais le long des tunnels souterrains, Charles avait imaginé, lui qui



connaissait bien le comportement de l'animal, de leur faire porter des oeillères étanches à la lumière et de les obliger à ne se diriger qu'au son de la voix de leurs nouveaux maîtres.

Les chevaux, lancés hors de l'étable, n'avaient pas d'autre choix que de faire confiance à l'homme qui les dirigeait. Prenant garde de ne toujours crier que de l'endroit où il voulait les faire avancer, le dresseur répétait, tous les matins, sa routine de domination. Les bêtes, à tour de rôle, selon le nom qu'il leur avait désigné, tendaient nerveusement les oreilles au moindre de ses sons. Au bout de quelque temps, Charles n'avait plus besoin de crier. Un simple claquement de langue, une intonation de la voix et la danse animale se développait dans l'enclos, uniquement mue par la baguette sonore du chorégraphe dompteur.

Le spectacle attirait les curieux, impressionnés par la dextérité du dresseur. Mais Charles n'était pas le seul at-

trait.

Tous attendaient, chaque matin, que sortent dans l'enclos un couple d'énormes percherons, nerveux, les narines fumantes, agités et furieux comme des taureaux de corridas, parfois fonçant brutalement sur la clôture, d'où les spectateurs de cette arène improvisée s'amusaient à lancer des appels criards. Il fallait alors que Charles, exhortant le public au silence, saute lui-même dans l'enclos et s'approche des bêtes indifférentes à ses commandes.

Tous ceux qui avaient pu un jour assister à ce rite étrange ne tarissaient plus d'éloges à l'endroit du dresseur. Une étrange magie s'opérait en effet sous leurs yeux. Charles demeurait d'abord de longues minutes immobile, au centre de l'enclos, pendant que le troupeau, agité par les monstres récalcitrants, entreprenait une course folle autour de lui. Il paraissait si petit au milieu des bêtes qu'on aurait pu jurer, à chaque fois, à sa mort certaine. C'était sans compter

sur le talent de l'homme, qui défiait ainsi son destin.

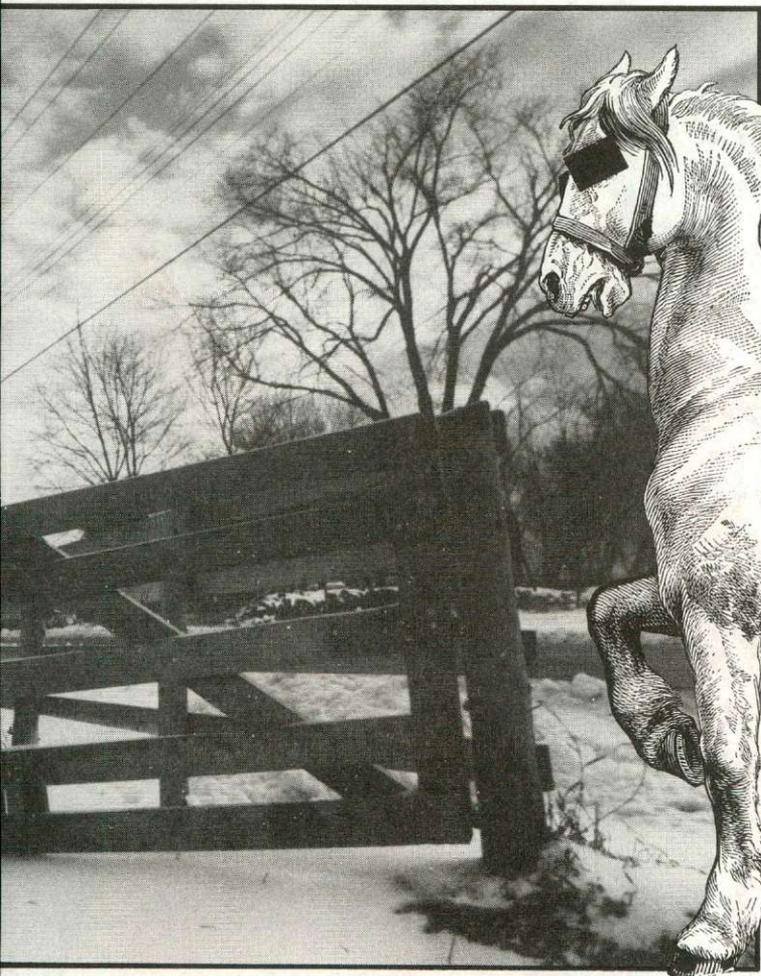
Nul ne savait comment, mais on aurait dit que le dresseur se mêlait tout à coup à la folle équipée. Il tournait sur lui-même, en même temps que les chevaux affolés, puis choisissait l'un d'entre eux, la jument percheronne qui s'apprêtait à pouliner, pour lui parler comme on parle entre humains, avec des mots, des phrases qui rassurent. Tout d'un coup, sans prévenir, la bête noire s'arrêtait sec, s'approchait de l'homme et, penchant la tête, retroussant les lèvres, hennissait avec violence en sa direction. C'était le signal que les autres attendaient. La cohue faisait place à l'attente. Et doucement, l'homme levait alors la main pour caresser, lentement, très lentement, la tête offerte de l'animal.

Bêtes et spectateurs, tout rentrait alors dans l'ordre. Et la danse se poursuivait, harmonieuse, comme si rien n'était venu l'interrompre, de ces chevaux aux yeux bandés obéissant aux seuls murmures de Charles.

Ce fut un jour comme les autres. À la différence près que la dernière neige avait collé au sol gelé et que les chevaux devaient percer de leurs sabots la fine couche de glace dont la neige était couverte.

Charles, ce matin-là, pour une raison qu'il avait mal à s'expliquer, rompit la routine et laissa les bêtes s'avancer, la tête au vent, sans oeillères. D'abord effarouchées par la lumière trop vive à leurs yeux affaiblis, elles s'avancèrent ensuite, hésitantes, pour tracer d'elles-mêmes un sentier, tout au long de la clôture, dont elles n'osaient pas s'éloigner. Et de loin, la voix de Charles les guidait. Fidèles, de cette confiance dont peuvent être capables de telles montures, elles répondaient dociles aux commandements, ignorant que, dans quelques jours, elles seraient descendues sous terre, où on les abandonnerait à leur sort de bêtes de somme, dans les souterrains d'une mine dont elles ne sortiraient, quelques années plus tard, que bêtes malades et épuisées.

Pour la première fois, Charles se sentait gêné de son rôle. Pourquoi avait-il rompu ces bêtes? Il aurait presque souhaité qu'elles se révoltent, qu'elles brisent cette clôture, qu'elles s'éloignent même de lui, qu'elles échappent au sort funeste qui les attendait. Son regard s'attacha au couple racé



qui ouvrait la marche de la troupe. N'y avait-il donc aucune issue? Même pour ces deux magnifiques bêtes? La séance fut écourtée: Charles était mal à l'aise de les voir ainsi prendre corps avec le blanc paysage de leur futur linceul.

Revenus à l'étable, les chevaux reçurent double ration.

\*\*\*

Quand Charles entra dans la maison, Éva comprit tout de suite le désarroi qui s'était emparé de son mari. C'était à propos de sa propre liberté qu'il était devenu songeur. Il ne pouvait se défaire de la vision de ces chevaux entravés, conduits en esclaves sous la terre pour y mourir. Il se voyait en eux et ne pouvait s'imaginer que l'on puisse ainsi condamner qui-conque à un tel sort.

Il voyait bien, parfois,

revenir des mines ces compagnons qu'on disait atteints de la «mort blanche». Quand ils revenaient au village, il était toujours trop tard. Leur mort était si rapide qu'on avait de la difficulté à compatir du mal violent dont ils étaient victimes.

Charles se sentait quasiment complice de ce misérable trafic d'hommes et de bêtes auquel il avait inconsciemment prêté son talent. Il se dit en lui-même qu'on ne le reprendrait plus. Il chercha, dans les yeux d'Éva, une compréhension qu'elle ne pouvait lui offrir. Comment aurait-elle pu accepter cette honte, cette impuissance qui ne lui était pas coutumière? Éva le laissa à sa songerie.

Puis, plus tard, quand elle le vit plus serein, elle lui annonça que leur enfant pourrait naître dans les prochaines heures. Qu'il faudrait

prévenir le médecin du village avant que les douleurs ne prennent. Puisqu'il travaillait pour lui, cela lui serait facile de l'avertir... Le ciel, vers l'ouest, s'était assombri avant l'heure: Éva n'aima pas le présage.

\*\*\*

Les branches fortes des arbres cassaient avec le fracas de la foudre et venaient flageller la chaussée déserte. Aussi subite, aussi violente qu'un orage d'été, une violente tempête de verglas et de vent tomba, ce soir-là, à bras raccourcis sur ce petit village de la plaine, lui coupant toute issue, le réduisant en quelques minutes en une proie sans défense.

Des débris de toutes sortes volaient, roulaient, se fracassaient sur les murs des habitations. De pauvres passants, incapables d'avancer, étaient forcés de chercher

refuge derrière le moindre obstacle à leur portée.

Quand le tocsin se mit à sonner, tous savaient déjà. Les têtes étaient tournées dans une seule direction: l'étable du docteur Bernier flambait et la masse rouge des flammes dansait comme un feu follet au travers les bordées de neige que le vent soufflait en rafales devant les yeux.

Charles fut le premier sur les lieux. Dès les premières lueurs, il avait bondi dans la tempête, fonçant à toute vitesse pour sauver les bêtes de l'étable en flammes.

Déjà, du village, il pouvait voir des ombres tenter l'impossible pour le rejoindre...

\*\*\*

Éva se précipita sur le téléphone. Ses eaux venaient de crever. Elle sentait les poussées des premières contractions. Le départ brusque



de Charles avait dû tout déclencher.

Elle ne pouvait lui en vouloir mais, du fond d'elle-même, elle haïssait ce sort qui l'obligeait une fois encore à se débrouiller seule. «*Le docteur ne peut pas venir?*» Il ne pourrait pas. C'était son étable qui flambait là-bas, derrière. Il était parti lui aussi secourir les bêtes et sauver son bien. Il ne serait pas là pour l'accoucher.

Éva, désespérée, appela la voisine pour l'aider. Les douleurs s'accéléraient. Elle eut à peine la force de se rendre à la chambre. Elle se sentit évanouir. La vue des choses se brouilla. Et, comme dans un songe, les images floues de la réalité se mêlèrent à d'étranges douleurs de bêtes hurlantes... Elle vit un immense troupeau de chevaux sauvages aux yeux clos foncer, têtes baissées, vers une clôture blanche...

Elle qui aimait tant la lumière... et cette obscurité qui tombait...

\*\*\*

Charles arracha la planche de sûreté glissée en travers de la porte et ouvrit tout grand les battants. Le vent s'engouffra dans l'ouverture et attisa brusquement les flammes qui couvaient sous la lourde odeur de fumée. Les chevaux hennissaient de désespoir, ruaient et cherchaient à s'arracher de leurs chaînes rivées aux stalles. Charles, de toutes ses forces combinées, les détachait un à un, oubliant le danger qui l'entourait. Les poutres s'effondraient déjà aux extrémités de l'étable. Il ne pourrait sauver toutes les bêtes, d'autant plus que dans leur panique, certaines fonçaient vers la sortie. Charles savait qu'il ne pourrait en sauver que quelques-unes.

Étouffant sous la fumée âcre qui l'entourait, courant dans l'allée centrale derrière les bêtes désemparées, leur criant la sortie, Charles, sale de suie, hirsute, émergea au bout de quelque temps du brasier, toussant, râlant, respirant à grandes lampées pour se refaire les esprits.

Il regarda autour de lui. Quand il réalisa que la jument perchonne était demeurée à l'intérieur, Charles, n'écouant qu'un ultime courage, s'engouffra de nouveau dans le brasier. Les villageois, docteur Bernier en tête, voulurent l'en empêcher, mais trop tard. Les bras devant en guise de protection, Charles fonçait déjà vers la stalle de la bête. Elle gisait sur le ventre, inerte, asphyxiée. À ses côtés, encore recouvert de l'enveloppe placentaire, gémissait le poulain qu'elle avait, dans un dernier effort, expulsé en

même temps que sa vie. Charles balaya doucement la paille qui collait aux flancs du nouveau-né, le prit dans ses bras et sortit ainsi de l'étable en même temps que le plancher du fenil s'effondrait derrière lui.

En le soulevant du sol, il s'aperçut que les yeux du jeune poulain étaient recouverts d'un voile blanchâtre! Par quelque absurde mystère, le nouveau-né, conçu pour être esclave et ne jamais connaître la lumière, était aveugle!

Serrant l'animal contre lui, Charles s'avança vers le docteur Bernier, et avant que l'autre ait pu dire un mot, il lui lança à tue-tête, pour bien se faire entendre dans la tour-

mente: «*Lui n'ira jamais dans les mines. Je le garde!*»

Voyant Charles partir avec le poulain, le médecin maquignon, sa stupeur passée, courut à sa poursuite, et lui cria avant qu'il ne disparaisse:

«*T'as l'air d'oublier que c'est moi, le propriétaire!...*»

L'enfant d'Éva, issu de solitude et de tempête, était né avant le retour de Charles.



# «Une réforme de structures avant tout»

-Céline Lamontagne

C'est en évoluant seul sur une scène au milieu — et au-dessus — d'une assistance soigneusement triée, s'interrompant de temps à autre pour interpeller familièrement un spectateur en le pointant du doigt, que le ministre Marc-Yvan Côté a choisi de faire connaître son projet de réforme de la santé et des services sociaux. Mais le contenu livré par le ministre de la Santé et des Services sociaux sous forme de *one man show* était-il aussi remarquable que le contenant? La vice-présidente de la CSN Céline Lamontagne a répondu à la question.

Par Lucie Laurin

*respect et la mise à contribution des travailleuses et travailleurs et en préservant les grands acquis originaux du système.»*

## Côté a-t-il satisfait nos attentes?

Céline Lamontagne trouve difficile de qualifier en un mot la réforme Côté. «C'est une réforme de structures avant tout, commence-t-elle. Elle constitue un recul par rapport à la vision de la ministre Thérèse Lavoie-Roux qui avait proposé, en 1989, une vingtaine d'objectifs au système de santé et de services sociaux, dont la diminution de l'itinérance, l'augmentation de l'autonomie des personnes âgées, etc. Ces objectifs avaient le mérite de reposer sur une conception plus globale et égalitaire de la santé.

«La réforme Côté, par contre, propose plutôt une série de mesures correctives concrètes dont certaines sont positives et d'autres hautement critiquables. En outre, elle ne fait aucune place aux services sociaux. Le manque de perspective du ministre nous fait craindre que le projet de politique de santé et de bien-être qu'il déposera en avril 1991 ne prenne pas en compte les facteurs sociaux qui ont une incidence importante sur la santé d'une population, comme l'aggravation de la pauvreté, par exemple.»

## Des points positifs

Et la vice-présidente de la CSN d'énumérer quelques mesures qui lui apparaissent positives: la création de régions régionales, la présence d'éléments de démocratisation, la distribution des services de première ligne par les CLSC. «La réforme favorise la prise en charge régionale, et particulièrement l'équité dans la distribution des ressources entre les régions, en prenant

en compte les indicateurs de santé et les facteurs démographiques, reprend-elle. En outre, elle place le citoyen au centre du système de santé et de services sociaux et assure un meilleur respect de ses droits d'usager, et prévoit une participation accrue des citoyennes et citoyens à la gestion des établissements et des régions régionales, ce qui aura pour effet de dépolitiser les conseils d'administration et d'en faire des lieux de rencontre entre les bénéficiaires et le personnel. C'est un pas intéressant vers la démocratisation du système.

«Enfin, l'attribution des services de première ligne aux CLSC assurera une meilleure redistribution des ressources et rapprochera ces services de la communauté à laquelle ils sont destinés. C'est une mesure à laquelle nous tenons beaucoup.»

## Les grands oubliés

Par contre, le projet de réforme n'a guère pensé aux travailleuses, travailleurs et à leurs syndicats: «On a prévu une mesure-gadget: le prix d'excellence pour la gestion des ressources humaines, déclare Céline Lamontagne. Mais pour le perfectionnement, des intentions générales; rien de concret. Et aucun lieu pour débattre, rien qui peut laisser croire que le personnel est important dans le réseau. Pourtant, le rapport Rochon soulignait l'importance de remotiver et revaloriser le personnel!

«Au contraire, le ministre propose un moratoire sur les clauses normatives de la convention collective, et la formulation laisse supposer qu'il a l'intention de décréter une telle mesure. On sait tous les problèmes qui surgissent quand le gouvernement substitue des décrets au processus normal de la négociation! Sans compter les effets dévastateurs de la loi 160, dont nos membres souffrent



Depuis cinq ans, nous réclamions une réforme. Une réforme axée en tout premier lieu sur la réduction des écarts en santé et bien-être entre les communautés, les régions, les grandes villes, dit-elle. Il est encore vrai que l'on vit plus vieux et en meilleure santé à Westmount qu'à Saint-Henri, et si l'on n'y voit pas, ça ne pourra qu'empirer car la pauvreté gagne du terrain...

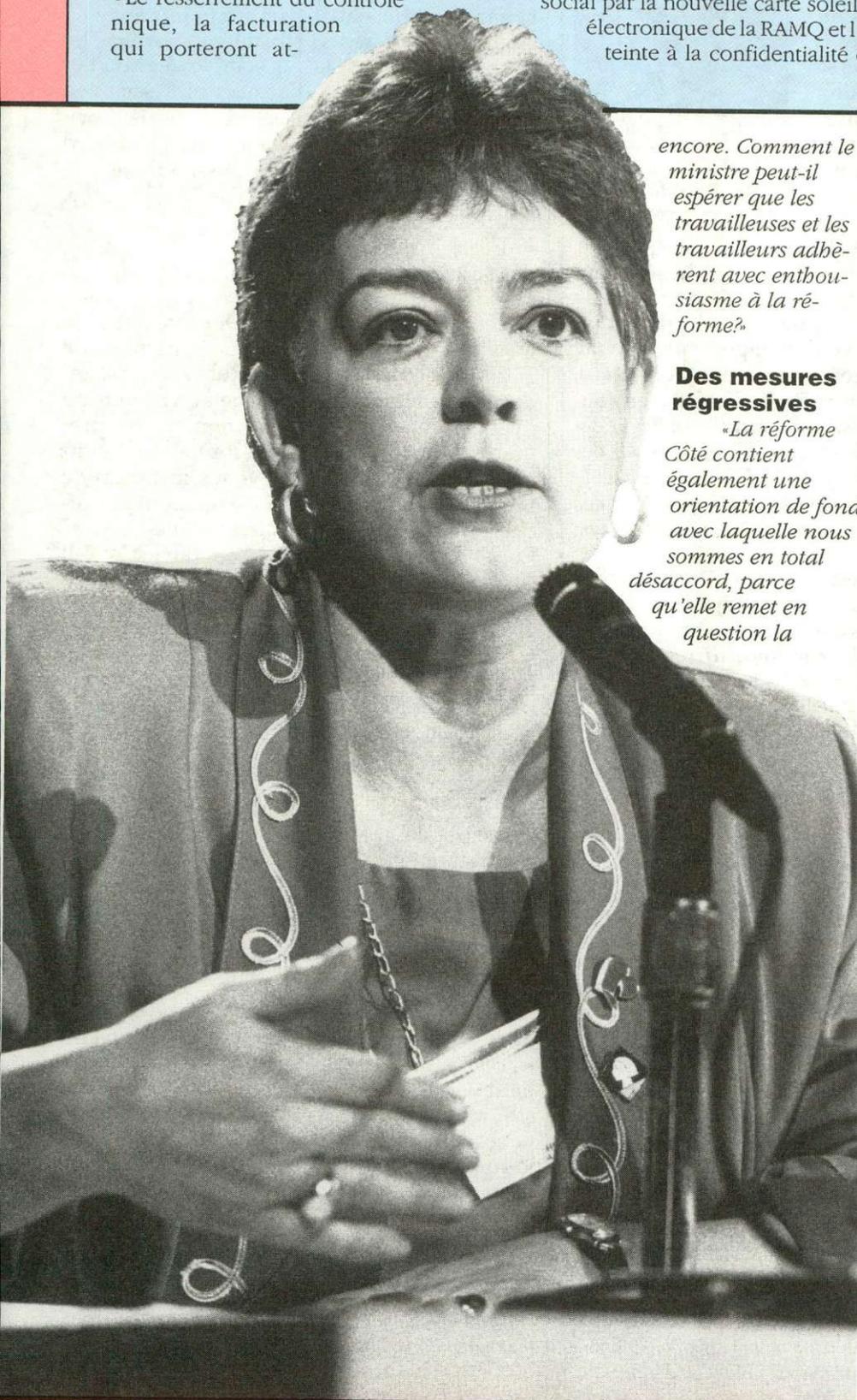
«La réforme que nous réclamions devait aussi viser à démocratiser le système de santé, le réorganiser en fonction d'une meilleure utilisation des ressources pour mettre fin à des situations aberrantes, par exemple l'obligation de se présenter à l'urgence de l'hôpital pour un bobo. Cette réorganisation devait se faire dans le

## Autres points positifs

- La reconnaissance et le financement des organismes communautaires
- La priorité accordée aux personnes âgées et aux jeunes
- L'attribution aux nations inuit et crie de l'administration de leurs services

## Autres points négatifs

- L'imposition d'un code d'éthique patronal pour les travailleuses et les travailleurs de la santé
- L'absence de volonté de s'attaquer au mode de rémunération des médecins
- L'encouragement à la sous-traitance pour le maintien à domicile, le versement d'allocations directes et le développement de 7000 places d'hébergement comblées en grande partie par les entreprises privées
- L'instauration d'un statut distinctif pour les infirmières par la création, au sein des hôpitaux, de Conseils des infirmières et infirmiers
- Le refus de financer les médecines alternatives et de les intégrer au réseau social par la nouvelle carte soleil avec photographie et mémoire électronique de la RAMQ et l'application de l'impôt-services, mesures qui porteront atteinte à la confidentialité des dossiers médicaux



*encore. Comment le ministre peut-il espérer que les travailleuses et les travailleurs adhèrent avec enthousiasme à la réforme?*

### **Des mesures régressives**

*«La réforme Côté contient également une orientation de fond avec laquelle nous sommes en total désaccord, parce qu'elle remet en question la*

*gratuité et l'universalité des soins de santé, poursuit la vice-présidente de la CSN. L'imposition d'un ticket orienteur aura pour effet d'alourdir le processus et de pénaliser les personnes les plus défavorisées. Pourquoi ne pas miser plutôt sur les CLSC, les rendre plus accessibles et les faire connaître, si on veut détourner des hôpitaux les citoyens et citoyennes en quête de services de santé? De plus, le coût du ticket ne pourra qu'augmenter avec le temps!*

*«Mais la pire des mesures, c'est l'impôt-services, qui atteindra en tout premier lieu les personnes âgées, dont on sait qu'environ la moitié vivent sous le seuil de la pauvreté. Cette mesure révèle l'intention du ministre d'élargir cet impôt à l'ensemble des services médicaux hospitaliers, lorsqu'il aura obtenu un amendement à la Loi canadienne sur la santé. Cet impôt deviendra un impôt sur la maladie. C'est ce que réclamait le Conseil du patronat. Ça met fin à la gratuité du système de santé.»*

### **Ce n'est pas fini**

La CSN se promet de soumettre plusieurs propositions d'amendements à l'occasion des débats parlementaires qui se tiendront au début de l'année 1990. Et de faire appel à ses membres: *«Nous ne négligerons rien pour sensibiliser et mobiliser nos instances, nos syndicats, tant du secteur privé que du secteur public, et nos conseils centraux afin de préserver les caractéristiques d'universalité et de gratuité de notre système de santé, et faire en sorte de replacer l'objectif de l'équité au centre de la réforme, a conclu Céline Lamontagne.*

## Décès d'un pionnier de la FTPF-CSN

**P**hilippe Lessard, un leader qui a marqué l'histoire de la CTCC-CSN, est décédé récemment à l'âge de 90 ans. Électricien au moulin de Port-Alfred et militant dans l'industrie du papier, il avait été le premier président de la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt, en 1937, poste qu'il occupa jusqu'en 1958. C'est d'ailleurs sous sa direction que la FTPF a connu une expansion significative et que se sont menées des luttes majeures pour la reconnaissance syndicale, particulièrement au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

On imagine difficilement, aujourd'hui, ce qu'il a fallu de ténacité à ces pionniers de la syndicalisation pour gagner de haute lutte ce droit le plus élémentaire: celui d'être reconnu comme interlocuteur. Avec l'appui actif de Maurice Duplessis, l'ensemble des compagnies, surtout dans l'industrie du papier, tenait la ligne dure. On voulait imposer un système de «comités d'usine» supervisé par le gouvernement. À cet égard, Philippe Lessard expliquait sur les ondes de Radio-Canada, en août 1937, la différence qu'apporte la syndicalisation. «Entre un délégué élu par des ouvriers considérés comme individus et un délégué élu par des ouvriers au sein du syndicat, il y a une très grande différence. Dans le premier cas, l'élu ne représente aucune force[...] tandis que l'élu des ouvriers au sein de l'union sentira l'union derrière lui, il sentira une force le soutenir.»

Cette mentalité était clairement exposée dans une directive de la Consol à son surintendant de Port-Alfred, à la même époque. «Faites comprendre complètement à vos employés que la Compagnie n'est pas à négocier avec aucune union, mais avec les employés directement.»

Les travailleuses et les travailleurs d'aujourd'hui sont extrêmement redevables à des militants comme Philippe Lessard. □



Philippe Lessard, président de la FTPF de 1937 à 1958.

## Université Concordia

### Professionnels et soutien à la CSN

**L**e 22 novembre, la CSN a déposé deux requêtes en accréditation au ministère du Travail pour représenter les 200 professionnelles et les 500 employées de soutien de l'Université Concordia, à Montréal. Le dépôt des deux requêtes vient couronner une campagne de recrutement amorcée par la centrale il y a près d'un an. Ainsi, ces 700 nouveaux syndiqués rejoignent 250 autres travailleuses et travailleurs de l'Université Concordia, déjà membres de la CSN,

soit les employées de bibliothèque et les technicien-nes.

En s'affiliant à la centrale, ces salariées ont ainsi rompu, après une dizaine d'années, avec une association non accréditée, soit la «Concordia University Non Academic Support Staff Association» (CUNASA).

Aux yeux des responsables du nouveau syndicat, son affiliation à une centrale démontre que les employés ont conclu à l'échec du modèle de relations de travail en vigueur à Concordia depuis une

dizaine d'années et que représentait CUNASA. Les gains enregistrés au cours des dernières années par leurs camarades de bibliothèques et les techniciens, tous membres de la CSN, les ont certainement incités à rejoindre la centrale. Si bien qu'en avril dernier, le nouvel exécutif de l'association s'est vu confier le mandat d'encourager le processus d'affiliation à la CSN. La présence de celle-ci dans le secteur de l'éducation par trois de ses fédérations (FEESP, FNEEQ et FPPSCQ) a aussi joué en sa faveur. □

## Bienvenue!

**E**ntre le 20 août et le premier décembre derniers, pas moins de 226 travailleuses et travailleurs du Saguenay-Lac Saint-Jean, répartis dans huit syndicats différents, ont rejoint les rangs de la CSN.

### Commerce

Le 15 employées de la compagnie d'embouteillage Eau de source, de Chicoutimi, ont adhéré à la Fédération du commerce le 21 août dernier. Quelques jours plus tard, le 27 août, c'était au tour des quatre employées du distributeur d'aliments Presto-Alma, rejoignant ainsi la trentaine de syndiqués des établissements Presto de Chicoutimi, Dolbeau et Roberval.

Le 28 septembre, les six employées de l'Association touristique régionale sont également devenues membres de la CSN. Au début du mois de novembre, les 22 travailleuses et travailleurs du marché d'alimentation Aligro de St-Félicien sont venus s'ajouter au 1100 syndiqués de ce secteur que la Fédération compte déjà dans cette région. Puis, à la fin du mois, les 115 employées du Ramada de St-Félicien (l'ex-Roussillon) ont rallié les rangs de la fédération, laquelle représente déjà quelque 10 000 membres dans le secteur hôtellerie.

### FTPF

La Fédération des travailleurs du papier et de la forêt a attiré de nouveaux membres au

Saguenay-Lac Saint-Jean alors que les 40 travailleuses de la Société sylvicole du Saguenay ont rejoint ses rangs, à la fin du mois d'août. En plus de ces syndiqués, dont le travail consiste principalement à planter des arbres, les 13 employées de bureau et professionnelles de la Société sylvicole de Chambord ont aussi adhéré à la FTPF le 27 septembre.

### FAS

Enfin, le 13 septembre, les 11 employées du Département de santé communautaire de Roberval, parmi lesquels on compte un bon nombre de professionnelles, sont devenus membres de la Fédération des affaires sociales.

Au total, le Conseil central du Saguenay-Lac Saint-Jean regroupe maintenant un peu plus de 17 000 salariées membres de près de 200 syndicats. Rappelons que cette région détient le plus haut taux de syndicalisation au Québec.

### Vieux-Port de Montréal

À Montréal, la CSN a également déposé une requête en accréditation, le 26 novembre, pour représenter la cinquantaine d'employées du Vieux-Port. Ces nouveaux membres travaillent sur les lieux d'événements culturels et récréatifs (stationnement, sécurité, entretien, horticulture, départements de l'exploitation et de l'animation, Cinéma Imax et Expotec). □

La CSN devant la Commission Bélanger-Campeau

## Un Québec indépendant, français et multiculturel

**A**u Québec, il y a des mots, des idées, des faits qui sont indissociables. Ainsi, au Québec, parler d'immigration c'est parler de langue et de culture. La CSN est au fait de cette réalité. Dans son mémoire qu'elle vient de présenter à la Commission Bélanger-Campeau elle n'a pas voulu écarter ces sujets.

«Ces débats doivent se faire car ils sont au coeur des conditions de développement de la langue et de la culture française en terre d'Amérique. La réalité du Québec a changé, nous parlons maintenant de multiculturalisme et c'est dans ce cadre que le Québec doit relever le défi d'un Québec français. A l'intérieur de la CSN, la conviction qu'il faut être en mesure d'outiller les personnes immigrantes si nous voulons qu'elles s'intègrent à la francophonie s'affirme de plus en plus», déclare le président de la CSN, Gérald Larose.

«Par exemple, si nous ne sommes pas en mesure d'offrir aux personnes immigrantes, dès leur arrivée, un minimum de ressources pour qu'elles apprennent le français, elles seront, indépendamment de leur volonté, aspirées et séduites par la culture anglaise», poursuit-il.

### Une politique cohérente

Dans son mémoire, la CSN énonce les principes suivants: «L'indépendance permettra de clarifier un certain nombre de problèmes. Ainsi, il sera clair

*pour les personnes désireuses de s'installer ici qu'elles y trouveront un pays francophone et non un pays bilingue. Mais l'intégration ne se limite pas à l'apprentissage du français. Pour s'intégrer au Québec, il faut pouvoir participer de façon pleine et entière à toutes les facettes de la vie québécoise et en avoir les moyens. Dans ce sens, le plein emploi est un facteur déterminant d'une politique d'immigration cohérente. En plus de permettre l'intégration économique, le milieu de travail est un des lieux où peuvent être corrigés les préjugés et les fausses perceptions des uns comme des autres. Car notre société, comme bien d'autres, tout en étant ouverte et accueillante, n'est pas exempte de discrimination et de racisme.»*

En outre, afin de faciliter l'accès au marché du travail, la CSN affirme qu'il faudra multiplier les programmes d'accès à l'égalité et faciliter la reconnaissance de la formation académique et de l'expérience professionnelle des nouveaux arrivants.

Il est clair pour la CSN que c'est l'interaction de différents mécanismes qui favorisera une réelle intégration des personnes immigrantes. Au chapitre de la langue, la CSN favorise des cours de français qui devraient être accessibles à toutes et tous, tant à l'ensemble des nouveaux arrivants qu'aux personnes établies au Québec depuis long-

temps et qui n'ont pas eu l'occasion d'apprendre notre langue.

«À l'heure actuelle, au seul chapitre des cours de français offerts aux personnes immigrantes, c'est un véritable labyrinthe et les gouvernements n'ont pas consacré les efforts nécessaires pour obtenir des résultats positifs. Pourtant, il y a là encore de nombreux défis à relever et les solutions apportées seront déterminantes pour notre avenir», conclut le président de la CSN. □

## Cours de français intensifs

La Maisonnée, organisme à but non lucratif, offrira à compter du 7 janvier 1991 des cours de français pour les immigrantes reçues ou pour ceux et celles qui détiennent un permis d'étudiant, de visiteur ou encore un permis de travail avec code 27. Ces cours sont gratuits.

Les inscriptions se dérouleront du 3 décembre 1990 au 4 janvier 1991.

Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer avec: Enock Kasindi à La Maisonnée au 6865, rue Christophe Colomb, téléphone: 271-3533. □

## C'est Noël pour tout le monde!

**P**our une septième année consécutive, la CSN entreprend une *Campagne des paniers de Noël* auprès de ses organismes, syndicats et membres affiliés. Les sommes recueillies s'ajouteront aux prestations du Fonds de défense professionnelle des 594 grévistes et lock-outés-es que compte actuellement le mouvement. Ainsi, en contribuant à cette campagne annuelle, vous permettrez aux familles de celles et ceux qui sont actuellement en grève ou en lock-out de passer une agréable soirée de Noël. Dans un conflit de travail, tout compte! Le moindre geste de solidarité est grandement apprécié. Aussi, comme par les années passées, la CSN et nos camarades en conflit comptent sur votre collaboration et votre générosité.

### Mode de participation suggéré:

1. Pour un syndicat de moins de 100 membres, une contribution de \$50.
2. Un montant additionnel de \$50 pour chaque tranche de 100 membres.
3. On peut faire les dons par intercaisse à la Caisse populaire des syndicats nationaux, 1601 rue de Lorimier, Montréal, au compte *Solidarité-Paniers de Noël*, Transit 30018 - Folio 11862.
4. Des chèques peuvent également être expédiés au Service confédéral des grèves, édifice de la CSN, 1601 rue de Lorimier, Montréal, PQ, H2K 4M5.



À l'origine de la *Campagne des paniers de Noël* de la CSN, il y a notamment eu *La Grande Corvée*. Lancée en novembre 1980, cette vaste campagne de collecte de vivres, à la grandeur du mouvement, a permis à 2500 travailleurs forestiers, qui se battaient alors pour l'abolition du travail à forfait, ainsi qu'à leurs familles, d'avoir un Noël plus gai. L'objectif de 1950 paniers a d'ailleurs été largement dépassé et nous avons recueilli pas moins de 3212 paniers. Les paniers supplémentaires ont été acheminés aux familles de nos camarades de Reynolds Cap-de-la-Madeleine, d'Abitibi Price, de la CSRO, de Tex Bleach et de Fournier Steelwork. □

## 17e Congrès du Conseil central de l'Estrie Pleins feux sur l'environnement et le développement régional

Le Conseil central de la région de l'Estrie orientera son action sur l'environnement et le développement régional. Le 17e Congrès du Conseil central de l'Estrie, qui s'est tenu du 28 novembre au 1er décembre, a mis de l'avant de nombreuses propositions pour amener davantage les syndicats et le Conseil central à agir en ce sens.

Durement éprouvée par les fermetures

d'usine et les mises à pied dans le secteur manufacturier (2 000 emplois perdus en deux ans), la région de l'Estrie a connu les signes d'une récession économique canadienne avant qu'ils ne se manifestent ailleurs. Les politiques fédérales, notamment le maintien de hauts taux d'intérêt de la Banque du Canada, sont les principales causes des difficultés qu'éprouve la région de l'Estrie, en particulier sa principale ville, Sherbrooke.

La mise en place d'un comité ad hoc pour préparer la participation du Conseil central au Sommet socio-économique de l'Estrie, qui se tiendra au mois de novembre 1991, ainsi que l'implication du Conseil central dans Forum Emploi Estrie, seront des lieux où on tentera de faire valoir des choix de développement régional. «Parti-



Ils ont été nombreux à répondre à l'invitation du Conseil central de l'Estrie pour fêter les 65 années d'existence de la CSN dans cette région. Le banquet a réuni des anciens salarié-es, militant-es et présidents du Conseil central. On peut reconnaître sur la photo Maurice Guertin, qui a travaillé pendant 25 ans en Estrie pour la FAS, Henriette Poulin, aussi ancienne salariée de la FAS, Gérald Larose, président de la CSN, Claudette Larose, présidente du syndicat des travailleuses et des travailleurs de l'UPA, Pierre Paradis, président du syndicat des pâtes et papier de Bromptonville.



Le 17e Congrès a modifié ses structures de représentation. C'est maintenant un exécutif de 5 personnes, plutôt qu'un conseil syndical de 9 personnes, qui assumera les responsabilités politiques du Conseil central. Le nouvel exécutif, de gauche à droite, première rangée: Jean Grenier, 2e vice-président, Janvier Cliche, président, Chantale Brown, secrétaire générale. Deuxième rangée, de gauche à droite: Marcel Saint-Onge, trésorier, et Jocelyn Leblanc, 1er vice-président.

culièrement dans le cadre de Forum Emploi Estrie, d'expliquer Janvier Cliche, président du Conseil central, on regardera la possibilité d'adapter à notre région des expériences de corporations de développement économique communautaire, comme cela se fait à Montréal.»

Pour marquer l'importance qui sera accordée à l'environ-

nement, le congrès a adopté la création d'un comité statutaire sur l'environnement. Le Conseil central veut soutenir les syndicats dans différents projets et les inviter à s'impliquer dans leur milieu de travail, par exemple pour vérifier les dépenses énergétiques ou encore la nocivité des matières premières qui entrent en usine pour la fabrication de biens et de produits. □

## TPS et feed-back

Une fois de plus, les sceptiques auront été confondus par l'étonnante pénétration de *Nouvelles CSN*. L'intérêt soulevé par la pétition contre la TPS sur les livres a époustouflé les pessimistes qui prévoient pas plus de dix réponses au grand maximum. Or, trente-six personnes ont pris la peine de poster le coupon-réponse, avec leurs commentaires, ajoutant leur protestation à celle

des quelque 275,000 signataires de la pétition qui a circulé dans les librairies contre la TPS sur les livres, et qui a finalement fait changer d'idée le ministre des Finances du Québec.

«Quel héritage nos politiciens veulent-ils laisser à nos jeunes en taxant les outils du savoir», demande une lectrice de Nicolet? À Sept-Iles comme à Montréal, il y en a qui croient que le gouver-

nement favorise sciemment l'analphabétisme pour «mieux manipuler le peuple».

«C'est vrai que lire, ça ouvre les esprits», précise un lecteur de Québec. Une autre ajoute: «Sans le levain littéraire, comment une culture peut-elle se gonfler et nourrir sa collectivité? Taxer la lecture, c'est payer pour notre identité. Quelle aberration!»

De partout, le même cri du coeur, exprimé d'une écriture ronde ou pointue, alerte ou

maladroite, régulière ou erratique, écriture de main jeune ou vieille, lisse ou rugueuse.

«La liberté, c'est la connaissance de l'écriture», conclut un lecteur de Trois-Pistoles, faisant écho à une étudiante d'origine vietnamienne qui écrit que la TPS sur les livres et les produits culturels est un «frein à l'élargissement de nos connaissances et de nos horizons».

En dehors des

grandes villes, on souligne en outre que les livres sont plus difficiles d'accès. Ce qui explique sans doute qu'on ait reçu proportionnellement beaucoup plus de réponses de la Côte-Nord et du Nord-Ouest que de Québec et de Montréal. Sept-Iles se distingue nettement avec six réponses, le même nombre que toute l'île de Montréal. À moins que ce soit parce que la diffusion de *Nouvelles CSN* est mieux organisée à Sept-Iles... □

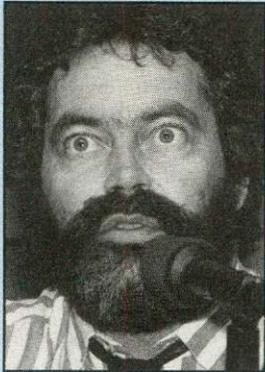
## Formation professionnelle Qui sera leurré?

**L**es membres de la FNEEQ-CSN s'inquiètent de l'impact qu'auront les changements d'orientation dans le dossier de la formation professionnelle pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs si le ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle met en place le système d'apprentissage qu'il propose.

«Le ministre André Bourbeau favorise un système de formation parallèle au système d'éducation et ce, dans une perspective de régulation du marché du travail. Ce que monsieur Bourbeau veut, c'est un système où, finalement, apprentissage et reconnaissance des compétences relèveraient uniquement de représentants de l'entreprise, le tout sans obtention de diplôme», explique Denis Choinière, président de la FNEEQ.

Dans une lettre adressée à monsieur Ryan alors qu'il était ministre de l'Éducation, monsieur Bourbeau écrivait: «Il n'est pas question de décerner des diplômes à ces personnes mais de leur reconnaître une capacité d'effectuer certaines tâches selon les exigences du marché du travail. Il s'agit d'une sorte d'attestation délivrée sur l'avis des experts de l'industrie.»

«La demande de formation est réelle, là n'est pas la question. Si le système d'éducation doit pouvoir tenir compte des besoins du marché du travail, que ce soit en



**Denis Choinière, président de la FNEEQ.**

*matière de formation professionnelle ou autre, il ne peut tout de même pas se définir dans un simple ajustement ponctuel à celui-ci»,* affirme Denis Choinière.

«Une formation centrée sur l'adaptation des individus à un poste de travail a des limites et n'est bénéfique à personne. Quant aux travailleuses et travailleurs, recevoir une formation pour laquelle il n'y aurait jamais de réelle reconnaissance les mènera rapidement dans un cul-de-sac. Leurs qualifications n'étant pas reconnues, cela veut dire que ces personnes n'auront pas les diplômes requis pour accéder à certains postes et pour obtenir une meilleure rémunération», poursuit-il.

Pour la FNEEQ, le développement de la formation professionnelle doit s'appuyer sur un réseau déjà existant qui a développé une expertise. Plutôt que de développer un système parallèle de formation, il serait préférable que la formation professionnelle ait toute sa place dans le système d'éducation actuel. □



## Nouvel exécutif à la FAS

Tenu du 3 au 9 décembre sous le thème *Fas aux défis*, le millier de délégué-es au 33e Congrès de l'organisme a élu un nouvel exécutif composé de Gilles Savoie (vice-président à la négociation), Cécile Côté (secrétaire-générale), Sylvio Robinson (président), Lucille Poirier (trésorière) et Francine Lévesque (vice-présidente à la condition féminine).

## FTPF

### Ententes, conciliation et situations corsées

**P**rès de 3000 travailleurs et travailleuses membres de syndicats affiliés à la FTPF-CSN cherchent toujours à renouveler leur convention collective. Alors que des règlements importants sont intervenus, plusieurs syndicats sont arrivés au stade de la conciliation.

#### Une entente

C'est dans une proportion de 80% pour les travailleurs d'usine, et de 95% pour les employées de bureaux, que les quelque 1000 membres des deux syndicats de Stone-Consol, à La Baie, ont accepté une entente de principe soumise par leurs exécutifs.

L'entente intervenue comporte des gains fort appréciables, en particulier au chapitre de la flexibilité des métiers.

Chez Cascades de Jonquière, une entente a été acceptée dans une proportion de 72% au cours d'un vote réfé-

rendaire tenu le 9 novembre.

Pendant ce temps, à Windsor, d'importantes séances de conciliation sont tenues les 11 et 12 décembre. Elles suivent un vote massif de grève tenu le 5 décembre, où 87,7% des 652 travailleurs présents en ont appuyé le principe si Domtar persistait dans ses demandes de production les jours de congés statutaires.

Le président du syndicat, Emilien Dubreuil, considère que la compagnie exagère en exigeant de nouvelles concessions à cet égard puisque le syndicat estime avoir déjà accepté, en 1987, les sacrifices permettant à Domtar de demeurer concurrentielle. Le 12 décembre, Domtar a déposé une offre finale sur la question des congés. Une assemblée générale est prévue.

À Clermont, chez Donohue, c'est le 17, 18 et 19 décembre que se tien-

dront des séances de conciliation, alors qu'à Alma, chez Abitibi-Price, c'est en janvier que la conciliation reprendra. Par ailleurs, chez Domtar de Donnacona, la conciliation s'est poursuivie les 11, 12 et 13 décembre et une rencontre de négociation pour les employés de bureau s'est tenue le 14 décembre. À Bromptonville, chez Kruger, une assemblée générale tenue le 10 décembre a reporté au 7 janvier une position à adopter sur le contenu d'une offre finale déposée par la compagnie. Dans toutes ces usines, les demandes patronales sont de même nature: production pendant les congés statutaires et flexibilité des tâches.

**R**appelons qu'à Crabtree, les travailleurs affiliés à la FTPF-CSN ont défoncé le «pattern» salarial imposé dans le reste de l'industrie. □

## BOLIVIE: la démocratie communautaire

Plus de la moitié des Boliviens sont des Aymaras ou Quechuas. Les conquérants n'avaient que du mépris pour ces peuples andins; ils les ont assujettis pour mieux assouvir leur avidité d'or et d'argent. On calcule que dans les mines de San Luis Potosi et d'ailleurs sont morts 8 millions d'esclaves chargés de remplir les gallions espagnols de richesses. *Indios* ou *Indigenistas* sont des étiquettes qu'il faut enterrer, m'a dit le secrétaire général de la Confédération syndicale unique des paysans de Bolivie (CSUTCB), dont la force provient de ceux qui se souviennent du «calvaire des premières nations», comme le disait si bien le titre d'une lettre ouverte, dans *La Parole Métèque*. Cette confédération, créée l'an dernier, entend demeurer «indépendante des partis au pouvoir».

La Bolivie est un pays de colère, de résistance tranquille et ce, depuis cinq siècles. Juan de la Cruz Villca le proclame à sa façon. «Pour les découvreurs, nous étions des animaux dont on doutait qu'ils eussent une âme. Puis nous fûmes promus Indiens et, plus tard, paysans (*campesinos*). De *campesinos*, on nous fit passer au statut de *camarades*, et maintenant on voudrait nous donner le grade de citoyens.» Fini le jeu des étiquettes, proclame ce courageux leader qui a

connu la prison et a défendu à plusieurs reprises ses idéaux en faisant la grève de la faim. «Non pas qu'on nous ait nié le droit de parole au cours de l'Histoire, mais cette parole a été manipulée.» Il faut, selon lui, se mettre à l'écoute de ce qui mènera à la «démocratie communautaire» dans les pays andins où Quechuas, Aymaras et Guaranis sont invités par ce meneur à promouvoir une loi qui rendrait unité et dignité aux populations originelles de Bolivie négociales de «peuple à peuple».

La communauté, cela part du regroupement de 20 ou de 200 familles; elles'exprime au niveau régional, peu importe si ses membres ont ou non un titre légal sur la terre. Pour la Fédération, il n'est pas obligatoire qu'existe un syndicat au sens formel du terme pour oeuvrer en son nom. L'identité bolivienne à construire, elle est là, dans un pays qui n'a accordé le droit de vote à ses premières nations qu'en 1952, une fois terrassé le clan des «barons de l'étain.»

Malgré le fait que la Bolivie soit aux derniers rangs des pays

quant au revenu per capita — le salaire moyen se situe autour de 240 \$ par an — «nous ne venons pas ici comme des mendiants.» Villca dit simplement que, sans posséder les solutions quant au sort réservé aux premières nations, «il faut que tous réfléchissent ici au sens» à donner aux célébrations du 500<sup>e</sup> anniversaire, en 1992, de la «découverte» de l'Amérique par Christophe Colomb qui ne fut en fait que le début d'un «génocide», d'une occultation de ces Indios invités à accepter le baptême et à se faire discrets.

Même si la Confédération est reconnue par la loi, «le gouvernement n'accepte pas de nous parler» spontanément. Il faut alors parler fort: barricades sur les routes, grèves pour protester contre la facilité avec laquelle La Paz accepte de se soumettre aux «ajustements structurels» qui frappent si fort les moins nantis. Ainsi, les paysans ont enregistré une victoire après avoir résisté à un dé-

cret les astreignant à un impôt foncier.

Le mécontentement ne se cantonne pas aux zones rurales. Ce leader paysan évoque la lutte qui a cours depuis l'été dernier dans le département d'Oruro. Une compagnie canadienne, la HLX Ressources inc., dont le propriétaire est l'ingénieur Hughes Lang, entend y exploiter le gisement Itos de la mine de San José. Les clauses secrètes du contrat signé avec une société d'État ont été dévoilées dans la presse. Le pays est sensibilisé à l'extrême aux méfaits du néolibéralisme qui, depuis 1985, a fait mettre à pied 23 000 mineurs. Les Canadiens ont demandé la protection de la police, qui dut reculer, abandonnant dans sa fuite deux fusils M-1 et des munitions. L'épisode n'est pas clos et seize religieuses missionnaires canadiennes ont envoyé une lettre ouverte à Hughes Lang demandant justice pour les travailleurs. Trois des leaders syndicaux congédiés ont été réintégrés, mais le consulat canadien en Bolivie a reçu une demande d'asile pour 540 fa-

milles qui perdaient leur gagne-pain en raison des «gringos» ou étrangers, dont certains ont l'oeil sur les riches gisements de lithium, qui pourrait se révéler le métal du 21<sup>e</sup> siècle.

Le parallèle entre la dépossession de certains groupes d'Amérindiens d'ici, tels les Cris d'Alberta, et la spoliation des richesses boliviennes, apparaît d'ailleurs dans un vidéo récent, *Par la force du cercle* (*Keep the Circle Strong*) que la télévision de CBC diffusera le 4 janvier prochain.

En Bolivie, des mouvements comme la CSUTCB remettent à l'honneur les langues nationales que le gouvernement ne reconnaît pas. Notre réflexion, dira Villca, porte sur «qui sommes-nous?», «sommes-nous tous égaux?». Après viendra la mise en place d'un régime qui reflétera ces langues, ces cultures. «90% des Boliviens appartenant aux peuples originels ne veulent plus de cette appellation d'Indios qui a mené au maintien d'une discrimination» qui garde les Aymaras, les Quechuas et quelque 35 autres groupes originels dans la marginalité.

Clément Trudel





## Québec

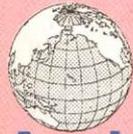
### Une confédération québécoise?

Projet important, très important même, que celui avancé par le président du syndicat des Métallos, à savoir la création d'une confédération québécoise du travail. C'est que pour Clément Godbout, les syndicats indépendants, avec plus de 260,000 membres, ne cessent de gagner du terrain; ce qui a comme conséquence que «les centrales n'arrivent pas toujours à jouer le rôle de premier plan dans les décisions politiques et les mouvements sociaux».

Le président de la CSN, Gérard Larose, et la présidente de la CEQ, Lorraine Pagé, ont favorablement réagi à la proposition d'unification. Madame Pagé a notamment souligné, comme le rapportait Sylvain Blanchard du *Devoir*, que «tout cela pourrait constituer une première étape pouvant nous conduire vers un débat de fond sur la restructuration du mouvement syndical.» Rappelons que la question de l'unification du monde syndical et ouvrier a déjà donné lieu à des débats marquants, au Québec. De 1955 à 1958, la CSN, sous la direction de Gérard Picard, avait longuement discuté d'une adhésion limitée au Congrès du travail du Canada. Dans

les années 1962-1963, Jean Marchand de la CSN, et Roger Provost de la FTQ, ont eu des rencontres sur un éventuel pacte de non-maraudage. Les années soixante-dix ont vu la constitution de fronts communs intersyndicaux dans le secteur public. Et des discussions se tinrent en haut lieu sur un projet de fusion CSN-CEQ. Ce qui est intéressant dans le projet constamment relancé de l'unification des forces syndicales, c'est qu'il reprend de la vigueur dans ces moments

où le Québec s'engage dans des mutations.



## Philippines

### Aquino no!

Les 24 et 25 octobre derniers, une grève générale a secoué les Philippines. Le conflit, l'un des plus importants des années récentes, originait du refus de l'administration Aquino d'accorder l'augmentation de \$1,50 par jour pour contrer la hausse vertigineuse des prix. Après

avoir commandé des dizaines d'arrestations, après avoir menacé de décréter le bannissement de la centrale combative KMU, forte de 500,000 membres, Madame Aquino, la présidente du pays, a bien daigné hausser le salaire minimum de \$3.30 à \$4.00. Rappelons qu'une étude de l'École des relations industrielles de l'Université des Philippines évalue à \$5.40 le revenu minimum vital par jour dans ce pays.



### Y en a marre, le peuple!

Belle victoire pour le peuple bulgare : le 29 novembre, le premier ministre Andrei Loukanov, une relique encombrante de l'ère communiste, démissionnait face à une grève générale qui durait depuis trois jours. Il faut préciser que comme grève générale, c'était plutôt réussi : les mines, les hôpitaux, les transports, les raffineries, les entreprises métallurgiques, la radio et la télévision furent totalement paralysés. C'est que dans aucun autre pays de l'ex-bloc socialiste, la chute du niveau de vie n'a été aussi profonde et rapide. Les prix sont multipliés par trois ou quatre. Tout est rationné : l'huile, le beurre, le sucre, l'essence. On coupe même l'électricité une heure par jour. Et puis, il y a le syndicat indépendant PODKREPA (500,000 adhérents) qui a accompli un travail de mobilisation unique. Mais à en croire ses dirigeants, l'action ayant amené le départ de Loukanov n'est qu'un début. Le responsable Konstantin Trentchev a en effet déclaré : «Cette grève n'était que l'entraînement avant le premier round.» Qui dit mieux?

## Et les Rocheuses, ça vaut combien?

Il est difficile de commenter le saccage effectué à *Radio-Canada* par son irresponsable président, Gérard Veilleux, cette créature du Conseil du Trésor fédéral.

La décision est tellement brutale, insensée et impensable qu'elle ne pouvait provoquer à la fois qu'indignation et impuissance; que colère sans mots pour la soulager; et finalement, silence.

Comme un deuil. Celui de l'information.

On l'a répété jusqu'à s'en faire une raison, l'Est du Québec est ainsi disparu des écrans. Au moment même où le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie, au nom d'une élémentaire dignité, reprennent le combat pour le développement rural (voir, dans *Nouvelles CSN* du 16 novembre, l'entrevue avec Gilles Roy).

Aussi s'est-on apitoyé sur ces populations à nouveau abandonnées. Mais c'est tout le Québec que cette mesure de minable petit comptable affecte. Un Québec qui, plus que jamais, n'aura plus de lui-même en information et en affaires publiques qu'un reflet tronqué, celui de Montréal.

Alors qu'il avait le plus grand besoin de développer une conscience de pays à bâtir à la mesure des aspirations de tous ceux qui l'habitent.

Déjà, *Radio-Canada* était absente de la plus grande partie du territoire québécois. Absente de l'Abitibi-Témiscamingue, absente du Saquenay-Lac-Saint-Jean, absente du centre du Québec, absente de l'Estrie.

Et présente depuis si peu sur la Côte-Nord.

Déjà également qu'à Montréal, *CBFT*, la tête de réseau, se servait si mal de ses effectifs de Rimouski,

Matane et Sept-Îles, dont les nouvelles étaient rarement reprises au téléjournal national.

Dans le cas de la télévision de Sept-Îles, les Québécois perdent la seule station située sur la rive-nord du fleuve, entre Québec et Blanc-Sablon; la seule en territoire amérindien et susceptible d'améliorer leur connaissance et leur perception de ceux avec qui ils doivent maintenant négocier un avenir harmonieux.

Il fallait au contraire augmenter les ressources de cette station et l'utiliser davantage comme une antenne dans un pays encore inconnu qui sera

Québec, c'est le néant — va tout simplement amener le secteur privé à en faire encore moins.

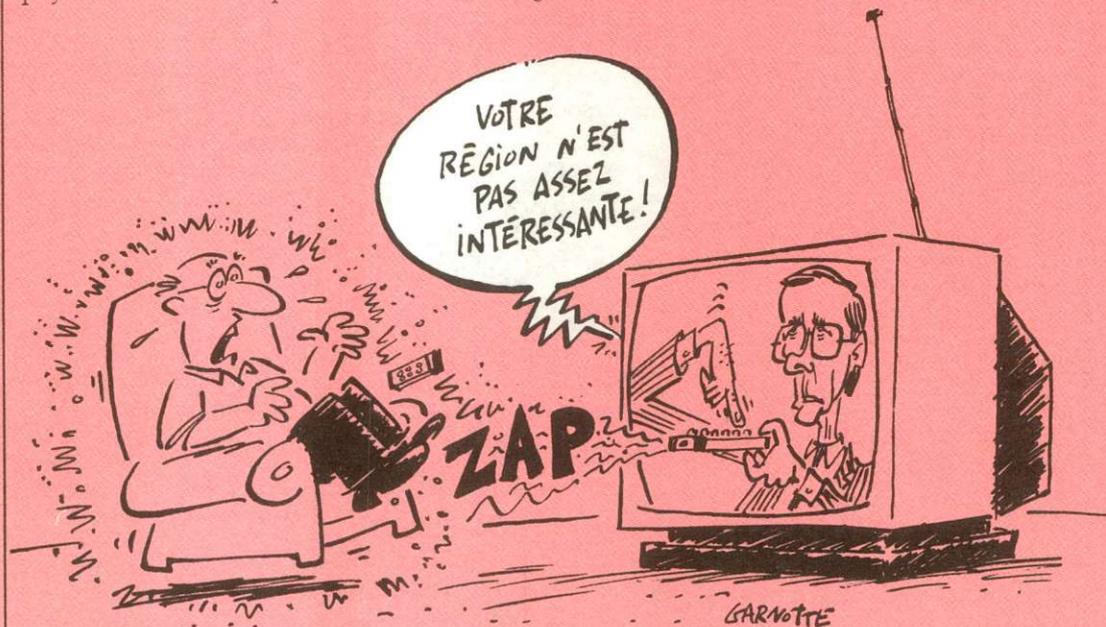
Il faut être aussi inconscient que ce qui nous tient présentement lieu de ministre québécois des Communications pour affirmer, comme il l'a fait en Chambre, que les stations privées vont prendre la relève. D'autant plus qu'il n'en existe pas à Sept-Îles et Matane et que l'information faite par celle appartenant à Power dans la Baie-des-Chaleurs, *CHAU-TV*, est tellement misérable que *Radio-Canada*, Matane, devait maintenir des journalistes en poste à Carleton et Gaspé pour répondre aux besoins de la population.

Il faut dire qu'en abandonnant le rôle régional de *Radio-Québec*, il y a plusieurs années, le gouvernement

et que leur disparition va appauvrir grandement le journalisme régional dont les artisans, peu nombreux, sont à la merci d'employeurs sans scrupule en ce qui concerne l'information. C'est un aspect qui a aussi un impact réel sur les citoyens.

Et je terminerai sur une note encore plus tragique, qui n'a été relevée à ma connaissance nulle part: pour l'Acadie, la décision de M. Veilleux a tout du génocide culturel.

Réduite aux dimensions d'une télévision régionale avec comme seul rôle de faire des bulletins de nouvelles, *Radio-Canada*, Moncton, a mis fin à ses émissions culturelles et d'affaires publiques. On prive ainsi d'oxygène un peuple qui commençait à s'affirmer. C'est, en quelque sorte, une nouvelle déportation.



plus que jamais, désormais, la Terre de Caïn.

Par ailleurs, le rôle de *Radio-Canada* en information et en affaires publiques est de maintenir la qualité et l'excellence là où les réseaux privés se contentent habituellement du minimum. Seule sa présence forçait certaines stations privées à faire un peu plus d'efforts quand elle exerçait une concurrence.

Sa disparition — trois journalistes pour tout l'est du

québécois a perdu dans ce domaine toute crédibilité, sinon toute légitimité.

Donc, désormais, tout l'Est du Québec: Baie-Comeau, Blanc-Sablon, Rimouski, Gaspé ou Matane, sera desservi par la station de Québec. Comme les Îles-de-la-Madeleine le sont depuis toujours par celle de Montréal.

Je souligne, enfin, que les journalistes de *Radio-Canada* étaient particulièrement actifs dans des cercles de presse

Pierre-Elliott Trudeau menaçait de faire de *Radio-Canada* une vitrine pour ses vases chinois; avec Brian Mulroney, il ne restera même plus de vitrine.

Mince consolation, après la privatisation des Postes et d'Air Canada et l'abandon de Via Rail: au moment de faire les comptes nationaux, il ne restera plus guère du Canada que les Rocheuses.

Jacques Guay

EN RAPPEL...



GARNOTTE

## Faux et usage de double...

*WHITE ROOM* ou *LE SECRET DE LA CHAMBRE CLAIRE* un film de Patricia Rozema, avec Kate Nelligan, Maurice Godin, Margot Kidder et Sheila Mc Carthy.

**W**hite Room est sorti à Montréal la même fin de semaine que l'affaire Milli Vanilli, ces deux artistes qui ont vendu 20 millions de disques en ne faisant que du «lipsing» et des «stepettes». J'ai ri. L'histoire de *White Room*, qui semblait si invraisemblable, devenait réelle. Une chanteuse populaire (Margot Kidder) se fait tuer de façon sordide. On apprend qu'elle n'était qu'un «faux», un faire-valoir. La «vraie» chanteuse (Kate Nelligan) utilisait un double pour fuir le public et vivre en paix. Elle est donc confrontée à une impasse... continuer à vivre en paix ou chanter publiquement.

Comment réagir face à ce dilemme entre l'art et la consommation, la vie privée et publique?... Les artistes ont souvent la faculté de s'entourer d'un mythe, d'une sorte de coquille qui est pourtant fragile. On pense immédiatement à Marilyn Monroe, James Dean, mais plus près de nous à Romain Gary, Réjean Ducharme et... Milli

Vanilli. Lorsqu'il a obtenu sa reconnaissance publique, Kérouac n'a pu continuer. Il en est mort. Romain Gary a dû se camoufler sous le pseudonyme d'Émil Ajar pour changer de style d'écriture. Ducharme, pour sa part, a préféré s'éliminer de son public dès le début. Plusieurs le lui reprochent. C'est peut-être sa façon d'y survivre.

Heynemann nous présentait plus tôt cette année le film *Faux et usage de faux* sur la relation Gary-Ajar. En voulant être trop réaliste, le film était superficiel.

En 1987, Patricia Rozema devint rapidement l'enfant chérie du cinéma canadien avec *Le chant des sirènes*. Ce premier film plein de trouvailles et d'originalité nous révélait un cinéaste qui permettait tous les espoirs. Elle est allée deux ans en Europe pour visionner un peu de tout, et se construire une banque de références.

**D**ans *White Room*, son dernier film, on sent justement beaucoup d'influences. Ce film en trois temps part dans plusieurs directions à la fois.

Dans la première partie, un être lunaire (Maurice Godin), voyeur introverti, observe tous les soirs, caché derrière un bosquet, une chanteuse populaire dans sa maison. On ne peut



Maurice Godin et Kate Nelligan, dans une scène de *White room*.

s'empêcher d'y voir, à peine voilé, le «body double» de Brian Di Palma. Après le meurtre de la chanteuse où il restera bouche bée, il passera une période de transition avec une néo-flyéegrano-punk (Sheila Mc Carthy). Finalement, il sera le seul à pouvoir approcher la «vraie» chanteuse, celle qui enregistre dans la chambre claire...

**O**n devine la suite. Une histoire d'amour, qui s'installe lentement. Très lentement. Je ne vous dévoilerai pas la double fin, mais vous avez déjà deviné que notre chanteuse devra se confronter au public, le roi et maître.

En s'inspirant du style de plusieurs réalisateurs, Patricia Rozema n'arrive pas à préserver son style personnel qui nous avait tant charmé dans «Le chant des sirènes». *White Room* demeure pourtant intéressant à

cause de l'utilisation heureuse de la vidéo jumelée à quelques effets spéciaux originaux, ainsi que pour l'actualité de son sujet.

Kate Nelligan, qui a commis plusieurs navets, est ici étonnante de sincérité dans ce personnage complexe. Sheila Mc Carthy qui était fascinante dans *Le chant des sirènes*, et qui fait carrière aux États-Unis depuis *Die Hard 2*, rend bien la réplique à Maurice Godin, un inconnu. Il a l'air tellement naïf et hurluberlu qu'il est soit un très bon comédien, ou un hurluberlu... Finalement, c'est la première fois que je peux supporter la voix de Margot Kidder... Elle a donc avantage à se faire doubler!

Pour le prix d'un faux disque de Milli Vanilli, allez voir le vrai *White Room*. Vous entendrez encore parler de Patricia Rozema.

Michel Tremblay

# Noël en musique

Comme par les années passées, nos choix musicaux pour la période des Fêtes ont été marqués au coin de l'éclectisme.

## The Stephen Barry Band

Depuis l'enregistrement d'un album *live* à l'Hôtel Iroquois, dans le Vieux Montréal, en 1975, **The Stephen Barry Band** ne nous avait pas gâté par ses vinyles, réservant plutôt ses blues aux seuls clients de différents bars du Québec. Mais voilà: **Les Disques Justin Time** ont justement colmaté cette lacune en invitant le groupe du bassiste et chanteur **Stephen Barry** à enregistrer *Blues Under A Full Moon*. Enregistrée *live* en studio, cette production est remplie de blues bien dodus, bien rythmés, bien sentis et bien soutenus. Un album qui s'adresse notamment aux amateurs de **Paul Butterfield Blues Band** et d'**Howlin' Wolf**.



## Vilain Pingouin

«*Nous autres on fait la musique qu'on aime!*», lance **Frédéric Bonicard**, bassiste de **Vilain Pingouin**, lors du lancement de leur premier album. À n'en pas douter, ces jeunes aiment ce qu'ils font. Un rock électrique, qui n'a rien à envier à personne, enrobé de textes parfois «songés». Mais la recette est bonne. P.S. En plus d'être membre de l'Union des artistes, **Fred Bonicard** est membre d'un syndicat CSN.



## Félix Leclerc

Une suggestion du président du Conseil central de Sorel, Jean-Pierre Péloquin: le coffret de quatre disques compacts «*Heureux qui comme Félix...*». Comportant près de trois heures de succès pigés dans l'oeuvre grandiose de **Félix Leclerc**, le coffret comprend entre autres l'album *Mon fils* et *Récital public du Théâtre de l'Île d'Orléans*.

Une faille: l'importance du projet aurait dû inciter les producteurs à présenter l'auteur et son oeuvre. Néanmoins, il contient les paroles des pièces, réunies dans un livret de 52 pages.

## Young/Donato

La chanteuse de jazz **Karen Young** et le contrebassiste **Michel Donato** sont montés sur les planches du **Café Campus** de l'**Université de Montréal**, le 12 décembre, le temps d'un concert d'adieu. Heureusement qu'il nous reste *Young/Donato, en VOL*. L'émotion et la dextérité sont également présentes sur cet album enregistré lors d'un autre spectacle à l'université. Parmi les pièces remarquables, nommons la chanson *Fever*, popularisée autrefois par **Peggy Lee**, *Freedom* de **Karen Young**, *Non So Qual I Mi Voglia*, composée au 14e siècle, *And When I Die* de **Laura Nyro**, et *Porgy* de **Gershwin**.

## Pour l'amour du bel canto!

Dans un tout autre genre, nous vous proposons *Carerras, Domingo, Pavarotti en concert*. Le 7 juillet dernier, **José Carreras**, **Plácido Domingo** et **Luciano Pavarotti** s'étaient donnés rendez-vous dans le décor enchanteur des **Terme di Caracalla, à Rome**, pour y offrir un concert historique! Sous la direction de **Zubin Mehta**, les trois grands ténors ont interprété, dans une soirée débordante de complicité, des grands airs d'opéra, de célèbres chansons calabraises, espagnoles, mexicaines et napolitaines, ainsi qu'un superbe pot-pourri d'une vingtaine de minutes.



Michel Crête et Louis-Serge Houle

## John Scofield

Paru plus tôt cette année, *Time on my Hands* de **John Scofield** est le choix par excellence, côté jazz. Avant de faire carrière solo, le guitariste s'est fait connaître en jouant avec **Miles Davis** une musique puissante où se croisaient le funk, le rock et le jazz.

Ce disque ressemble très peu aux pièces de cette époque. Il s'agit en fait d'un jazz plus moderne. Ici, **Scofield** est accompagné d'excellents musiciens: **Joe Lovano** au sax, **Charlie Haden** à la basse et **Jack De Johnette** à la batterie.

# Ce n'est pas du cinéma

**E**n pleine nuit, à l'urgence d'un hôpital américain, deux mandrins viennent déposer sans ménagement un homme qui a un poignard planté entre les deux omoplates. Conformément à la procédure, on vérifie s'il possède un papier attestant qu'il est détenteur d'une police d'assurance. Il n'en a pas. Plutôt que de le soigner, on appelle la police, qui l'inculpe de port d'arme illégal. Bien sûr, c'est une histoire.

On a beaucoup parlé de violence, ces derniers jours, ce qui m'a amené à être davantage attentif à certains faits qui en temps normal nous échappent, bombardés que nous sommes par tant d'informations que d'en faire seulement le tri représente une version moderne des célèbres travaux d'Hercule.

Mais cette histoire de salle d'urgence, un brin cynique j'en conviens, n'est pas insignifiante, dans le sens où elle n'aurait pas de signification. On peut, en effet, en tirer un grand nombre d'enseignements, dont celui que le déclin de l'empire américain, c'est pas du cinéma.

L'homme en question faisait sans doute partie de cette portion de la population américaine — de 31 à 37 millions de personnes, selon la méthode de calcul utilisée — qui se retrouve littéralement dans la rue, à la merci de la moindre maladie, du plus banal accident.

Cette histoire m'est revenue à la lecture d'une statistique tirée d'un sondage Gallup, effectué en 1989 aux États-Unis, montrant que 84% de la population américaine se prononçait en faveur de la liberté absolue du port d'armes offensives. C'est beaucoup, n'est-ce-pas?

*In Gun we Trust* pourrait remplacer le *In God we Trust* sans problème. Mais il y a justement un problème. Les statistiques — encore elles — nous apprennent qu'à chaque jour, en moyenne, dix jeunes de moins de 18 ans meurent par suite de l'utilisation d'une arme à feu. Pour l'ensemble des États-Unis, tous âges confondus, c'est 30 000 victimes que font annuellement ces mêmes armes. Ça commence à faire du monde, non, pour faire observer la loi? La loi de la jungle, bien entendu, aussi

connue sous le nom de loi du marché.

Les faibles, les démunis, les moins bien nantis ne font pas vieux os avec semblables règles. Les chômeurs non plus, d'ailleurs. Au Canada, en 1989, les bénéficiaires de l'assurance-chômage ont reçu pendant 33 semaines des prestations hebdomadaires moyennes de \$215. En comparaison, en Alabama, les chômeurs ont reçu \$108 pendant 9 semaines; dans l'Indiana, c'est \$104 pendant 10 semaines. Après?

**A**ngèle Gilbert travaille pour Steinberg. Caisière. En fait, Angèle Gilbert ne sait plus au juste pour qui elle travaille, mais c'est de moins en moins pour Steinberg. Elle sait cependant que depuis trois semaines, son salaire vient d'être coupé de \$3.21 l'heure. Le magasin où elle travaillait depuis un an vient d'être franchisé. Elle avait d'ailleurs dû déménager de magasin quand celui où elle était depuis 21 ans avait été franchisé lui aussi.

Autrement dit, Angèle Gilbert paie de sa poche \$3.21 l'heure, soit \$128.40 par semaine, pour le privilège de faire marcher ses doigts sur les caisses de Steinberg. Pardon, de M. Lalancette maintenant, le franchisé.

Si ce n'est pas de la violence, il faudrait convenir qu'en effet, les mots n'ont plus de sens.

Travailler à la hache, c'est très américain et Rambo n'a rien inventé. Quand on libre-échange, c'est pas seulement sur les bretelles, les ceintures et la moutarde. C'est surtout sur le fond des choses, sur ce qui s'appelle une conception globale de la vie en société, dont les lois du marché constituent la pierre d'assise.

Mais soyons honnête. La société américaine a sur nous un avantage inestimable: la procédure *d'impeachment*, grâce à laquelle un président en exercice peut être destitué de ses fonctions. Nous sommes plusieurs à allumer un cierge chaque soir

pour que la chance nous soit donnée de nous débarrasser du baryton de Baie-Comeau qui, entre autres crimes contre le bon goût, a attaché — avec, pour notre plus grande honte, le consentement d'une majorité au Québec — notre avenir à une économie en déclin et à une civilisation de vulgarité.

On aurait une chance de se racheter.

**Michel Rioux**



# JOYEUX NOËL BONNE ANNÉE '91

TASSEZ-VOUS  
ON N'A  
PAS DE BRAKES!

FIU!  
J'AVIONS  
TOUTE  
UNE CÔTE  
À  
REMONTER!

ON  
POURRA PAS  
DIRE QUE JE  
NE SERAI PAS  
ALLÉ AU  
FOND DES  
CHOSSES!

J'AIME AUTANT  
PAS TE LÂCHER  
LOUSSE...

MOI  
NON  
PLUS!

T.P.S.  
POUR  
J' TE  
PASSE  
UN SAPIN!

BoF...  
LE RIRE  
C'EST  
LA SANTÉ!

UGH!

